



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

### RAPPORT SUR LE DÉPARTEMENT DES YVELINES

21 septembre 2020



*Femme assise, peinture à l'huile (FNAC 253000) d'Henri Seigle (1907-1985), a été déposée par le Cnap à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire de Marly-le Roi en 1971. L'œuvre n'avait pas été localisée lors du récolement de 2008, et a finalement été retrouvée par le dépositaire. © ADAGP / Yves Chenot*

## Table des matières

<u>Préambule.....</u>	<u>3</u>
<u>1 - Les opérations de récolement des dépôts.....</u>	<u>5</u>
<u>1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts.....</u>	<u>5</u>
<u>1.2 Le résultat des derniers récolements.....</u>	<u>12</u>
<u>1.3 L'obligation d'envoi de l'inventaire annuel des dépositaires.....</u>	<u>13</u>
<u>1.4 La régularisation des « sous-dépôts ».....</u>	<u>13</u>
<u>2 – Le post-récolement des dépôts.....</u>	<u>14</u>
<u>2.1 Les suites réservées aux biens recherchés.....</u>	<u>14</u>
<u>2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement.....</u>	<u>14</u>
<u>2.3 Plaintes.....</u>	<u>16</u>
<u>2.4 Titres de perception.....</u>	<u>19</u>
<u>2.5 Classements.....</u>	<u>19</u>
<u>2.6 Suites à déterminer.....</u>	<u>19</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>21</u>
<u>Annexe 1 : textes de références.....</u>	<u>22</u>
<u>Annexe 2 : lexique.....</u>	<u>22</u>
<u>Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites.....</u>	<u>23</u>

# Préambule

Créée en 1996, la commission de récolement des dépôts<sup>1</sup> d'œuvres d'art (CRDOA), placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de piloter les opérations de récolement des dépôts des biens culturels de l'État. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les rapports de la CRDOA sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission (sauf pour le cas particulier du SMF qui transmet à la CRDOA des résultats agrégés).

Dans le cas d'un département, ces rapports s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles et aux préfets dont la mobilisation facilite la bonne organisation des opérations de récolement. Ils visent aussi à servir d'instruments de travail pour les déposants et les dépositaires concernés puisqu'ils présentent un état actualisé des récolements de dépôts dans le département concerné, en soulignant ce qu'il reste à réaliser (biens non récolés, plaintes à déposer, etc.). Enfin, mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

Dans le département des Yvelines, les déposants concernés sont :

Le **Centre des monuments nationaux**, établissement public du ministère chargé de la culture. Héritier de la Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques créée en 1914, ses trois grandes missions sont la conservation des monuments historiques et de leurs collections, la diffusion de leur connaissance et leur présentation au public le plus large, le développement de leur fréquentation et leur utilisation. Un service d'inventaire et de récolement des œuvres d'art, créé en 2005, comprend sept agents dont un mis à disposition par la CRDOA.

Le **Centre national des arts plastiques (Cnap)**, établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de dix agents, dont six mis à disposition par la CRDOA.

La **Manufacture nationale de Sèvres**, établissement public du ministère chargé de la culture. Elle a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIIIe siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Un service du récolement et du mouvement des œuvres comprend six agents dont quatre mis à disposition par la CRDOA.

Le **Mobilier national**, service à compétence nationale du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission d'assurer l'ameublement des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des

<sup>1</sup> Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Le Mobilier pourvoit également à l'ameublement des résidences présidentielles. Huit inspecteurs sont chargés du récolement, outre un agent mis à disposition par la CRDOA.

Le **service des musées de France (SMF)**, service de la direction générale des patrimoines du ministère chargé de la culture. Il veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique), de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées. Un agent de la CRDOA est mis à disposition du musée national d'art moderne.

Le **musée de l'armée (MA) et le musée national de la marine**, musées d'État sous tutelle du ministère des armées. Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans le domaine, respectivement, des armées et de la marine.

La **délégation au patrimoine de la marine**, service du ministère des armées. Elle a pour mission de piloter les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine de la marine nationale. Conseil auprès du chef d'état-major de la marine, elle est intéressée par tout élément présentant un intérêt historique, culturel ou artistique pour cette armée, notamment les collections de l'hôtel de la marine dont le ministère des armées est affectataire.

Le présent rapport a été élaboré par le secrétariat de la CRDOA. Il tient compte des observations des déposants sur le projet qui leur a été adressé au préalable. **Il présente les résultats des récolements et de leurs suites dans le département des Yvelines.**

# 1 – Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolements (œuvres récolées, localisées, non localisées) et les suites envisagées pour les œuvres non localisées (classement, plainte, titre de perception).

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les cinq ans (avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt) (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est tenu de récoler ses dépôts tous les dix ans (par la combinaison des articles D.113-10 et D.113-2). Seule la manufacture nationale de Sèvres n'a pas formalisé à ce jour dans un texte une fréquence de récolement.

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

## 1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts

Les 11 203 œuvres d'art déposées dans le département des Yvelines ne sont pas encore toutes récolées.

Déposant	Dernier récolement	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolement
CMN	2016	5	5	0	100,00 %
Cnap	2013	649	439	210	67,64 %
Délégation au patrimoine de la marine	2018	1	1	0	100,00 %
Mobilier national	2013	332	332	0	100,00 %
Musée de l'armée	2018	1225	347	878	28,33 %
Musée de la marine	2011	5	5	0	100,00 %
Sèvres		538	0	538	0,00 %
SMF	1998 <sup>2</sup>	8448	8402	46	99,46 %
<b>TOTAL</b>		<b>11203</b>	<b>9531</b>	<b>1672</b>	<b>85,08 %</b>

Source : déposants

Le nombre important de biens déposés dans ce département (11 203 contre une moyenne de 2300 dépôts dans les départements dont les rapports ont déjà été publiés) s'explique en partie

<sup>2</sup> Les chiffres présentés ici par le service des musées de France (SMF) sont l'agrégation des résultats de récolement de tous les musées nationaux qui ont consenti des dépôts dans ce département.

par la présence du château de Versailles et du musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye.

Créé en 1867, le musée des antiquités est devenu en 2009 le **musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye**. Il est consacré à l'archéologie de la France du paléolithique au premier Moyen-Âge et présente également une collection d'archéologie comparée des cinq continents. Le musée conserve environ 3 millions d'objets archéologiques, qui constituent une des plus riches collections d'Europe. Il bénéficie de nombreux dépôts notamment d'autres musées nationaux (plus de 6 600 biens) dont principalement du musée du Louvre (environ 3 800).

Classé depuis 30 ans au patrimoine mondial de l'humanité, l'ancien pavillon de chasse de Louis XIII, transformé par Louis XIV et devenu résidence royale jusqu'à la révolution, est depuis 1995 l'établissement public du **musée et du domaine national de Versailles**. Il gère aujourd'hui une collection de plus de 60 000 œuvres et bénéficie en plus de nombreux dépôts notamment d'autres musées nationaux dont principalement le musée du Louvre avec environ 1 000 dépôts mais aussi d'autres institutions déposantes.

Les 5 biens du **CMN** ont été récolés en 2016 au musée du château de Versailles.

S'agissant du **Cnap**, 439 biens ont été récolés en 2012 et 2013. Le musée et domaine national de Versailles n'a pas encore été récolé, son récolement est programmé en 2020.

**La délégation au patrimoine de la marine** a récolé en 2018 son unique dépôt dans le département des Yvelines.

Le **Mobilier national** a récolé l'ensemble de ses 332 dépôts. Ses récolements ont été effectués entre 2008 et 2013, et aucun nouveau récolement n'est programmé.

Le **musée de l'armée** a récolé 347 biens entre 2017 et 2018. Il lui reste à récoler 878 biens à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - service de déminage de Marly-le-Roi.

Le **musée de la marine** a récolé ses 5 biens en 2011.

La **manufacture de Sèvres** n'a pas encore récolé ses 538 dépôts dans ce département. La date de récolement n'est à ce jour pas encore programmée.

**S'agissant du SMF**, la situation des récolements de dépôts des musées nationaux se présente comme suit.

L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise : la CRDOA "*est associée, en ce qui concerne les dépôts d'œuvres d'art, à la mise en œuvre du récolement décennal prévu par l'article L. 451-2 et elle reçoit une communication périodique des résultats de ce récolement pour ce qui a trait aux œuvres déposées.*"

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose : "*Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans.*"

A ce titre, la CRDOA examine les résultats des récolements des dépôts des musées, coordonnés par le SMF.

Le tableau ci-après présente la chronologie des missions de récolement par les musées nationaux dans le département des Yvelines.

## État des récolements des musées nationaux dans les Yvelines

	Musée de Cluny	MNP Les Eyzies-de-Tayac	Ecouen	Guimet	Versailles	Compiègne	Louvre DAE	Louvre DAGER	Louvre DAO	Louvre DAG	Louvre DOA	Louvre DP	Louvre DS	Louvre DOA	MuCEM	Musée Picasso	MNAM	MAD	Malmaison	Musée d'Orsay	Fontainebleau	Pau	Blérancourt	Musée de la musique	
Bois d'Arcy, Archives du film français																				2011					
Conflans-Sainte-Honorine, musée de la Batellerie															2007										
Le Pecq, église Saint-Wandrille											2009														
Louveciennes, musée promenade de Marly-le-Roi					2007 2019						2009	2007													
Magny-les-Hameaux, Port-Royal des Champs					2007 2012	2011					2014														
Maisons-Laffitte, domaine national du château			2013		2007	2013					2007	2008						2000			2007				
Poissy, parc municipal Meissonier																				2013					
Poissy, musée du jouet					?		2018	2018																	
Rambouillet, marie											2007														
Rambouillet, château						2009					2009	2009	2009							2016	2009				
Rosny-sur-Seine, mairie					2010																				



	Musée de Cluny	MNP Les Eyzies-de-Tayac	Ecouen	Guimet	Versailles	Compiègne	Louvre DAE	Louvre DAGER	Louvre DAO	Louvre DAG	Louvre DOA	Louvre DP	Louvre DS	Louvre DOA	MuCEM	Musée Picasso	MNAM	MAD	Malmaison	Musée d'Orsay	Fontainebleau	Pau	Blérancourt	Musée de la musique
Saint-Cyr-L'Ecole, musée du lycée militaire					1998																			
Saint-Cyr-L'Ecole, lycée militaire					1998							?						1998						
Saint-Germain-en-Laye, bibliothèque					2008		2005	2005				2010								?				
Saint-Germain-en-Laye, musée du Prieuré – Maurice Denis																	2016		2006					
Saint-Germain-en-Laye, musée Debussy																								2010
Saint-Germain-en-Laye, musée d'archéologie nationale	2014	2014					2014 2015	2014 2015	2014 2015			2015	2009		2009					2008				
Saint-Rémy-les-Chevreuse, fondation de Coubertin													2013											
Versailles, château	2015			2012			2016		2015		2017	2016	2016				2019	2016 2018	2017	2013 - 2015	2018	2012	2013	
Versailles, cour d'appel					2000																			
Versailles, préfecture					2004															2016				
Versailles, musée lambinet					2004						2007	2008	2008							2016				

	Musée de Cluny	MNP Les Eyzies-de-Tayac	Ecouen	Guimet	Versailles	Compiègne	Louvre DAE	Louvre DAGER	Louvre DAO	Louvre DAG	Louvre DOA	Louvre DP	Louvre DS	Louvre DOA	MuCEM	Musée Picasso	MNAM	MAD	Malmaison	Musée d'Orsay	Fontainebleau	Pau	Blérancourt	Musée de la musique
Versailles, bibliothèque municipale					2004							2004												
Versailles, église Saint-Symphorien												2004												
Versailles, cathédrale Saint-Louis					2004							2004												
Versailles, mairie					2004							2004												
Versailles, lycée Hoche					2000																			
Versailles, lycée La Bruyère					2000																			
Versailles, état-major 1ère région					1999																			
Versailles, théâtre Montansier					2008																			
Versailles, direction centrale du génie					1998																			
Versailles, cercle des officiers					1999																			
Versailles, 5ème régiment					1999																			

Cases blanches : il n'y a pas de dépôt pour ce déposant  
? : le SMF ne dispose pas de la date de récolement

Légendes :

Louvre, DAE : musée du Louvre, département des antiquités égyptiennes

Louvre, DAGER : musée du Louvre, département des antiquités grecques étrusques et romaines

Louvre, DAO : musée du Louvre, département des antiquités orientales

Louvre, DP : musée du Louvre, département des peintures

Louvre, DS : musée du Louvre, département des sculptures

Louvre, DOA : musée du Louvre, département des objets d'art

Louvre, DAG : musée du Louvre, département des arts graphiques

MUCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

MAD : musée des arts décoratifs

MAN : musée d'archéologie nationale

MNAM : musée national d'art moderne

MNC Sèvres : musée national de la céramique de Sèvres

M NP Les Eyzies-de-Tayac : musée national de la préhistoire des Eyzies-de-Tayac

Le tableau ci-dessus appelle plusieurs observations.

Certains récolements sont anciens au regard de l'obligation légale d'une fréquence décennale, comme au musée du château de Versailles ou dans cinq autres lieux de dépôts non récolés depuis 1998 ou 1999.

Les récolements sont la plupart du temps organisés de manière disparate, sans coordination qui permettrait de mutualiser les coûts et améliorerait l'efficacité globale du dispositif. Par exemple, le château de Maisons-Laffitte a fait l'objet de sept campagnes de récolement isolées de la part de sept musées ou départements de musée déposants différents, sans que des mandats soient confiés par certains à d'autres.

La commission estime souhaitable qu'une coordination soit instaurée et systématisée entre musées nationaux, voire entre déposants, à l'image du récolement du musée d'archéologie nationale où le service de récolement du Louvre a récolé pour le département des peintures et les départements des antiques.

46 biens sont à récoler pour les musées nationaux. Aucun récolement n'est actuellement programmé pour ce département par le SMF.

## 1.2 Le résultat des derniers récolements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolements.

Déposants	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
CMN	5	5	0	0,00 %
Cnap	439	195	244	52,39 %
Délégation au patrimoine de la marine	1	0	1	100,00 %
Mobilier national	332	314	18	4,82 %
Musée de l'armée	347	342	5	1,44 %
Musée de la marine	5	5	0	0,00 %
SMF	8402	7504	898	10,69 %
<b>TOTAL</b>	<b>9531</b>	<b>8365</b>	<b>1166</b>	<b>12,07 %</b>

Source : déposants

Compte tenu des biens retrouvés après récolement, les biens non localisés représentent 12,07 % des dépôts récolés dans le département, soit significativement moins que la moyenne des départements (15,97 %) pour les rapports déjà publiés.

### **1.3 L'obligation d'envoi de l'inventaire annuel des dépositaires**

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient<sup>3</sup>, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Or cette obligation n'est pas respectée. Le respect de cette obligation est essentiel pour rapprocher les données des dépositaires avec celles des déposants, et ainsi faciliter les récolements.**

A cet égard, chaque année, la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur synthétise les remontées statistiques des préfetures françaises en termes de dépôts d'œuvres d'art.

S'agissant du département des Yvelines, les chiffres communiqués par le ministère de l'intérieur ne correspondent pas aux chiffres de la CRDOA. **Un travail conjoint entre le ministère de l'intérieur et le secrétariat de la commission a été engagé sur cette question.**

### **1.4 La régularisation des « sous-dépôts »**

Certains dépositaires déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt : par exemple, un bien déposé à la mairie de Mantes-la-Jolie pour le centre pédagogique, a été localisé à la préfecture de Versailles.

**La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation<sup>4</sup> de recueillir l'accord du déposant concerné préalablement au déplacement d'un bien.** La pratique du déplacement sans information de l'autorité déposante est notamment préjudiciable au bon déroulement des récolements : des biens considérés comme recherchés ont en réalité été juste déplacés dans un autre lieu.

Si ces biens ne reviennent pas dans leur lieu de dépôt initial, **la CRDOA préconise que les déposants concernés régularisent ce déplacement avec le dépositaire concerné, par le biais d'un arrêté ou d'une convention en fonction des prescriptions réglementaires.**

---

<sup>3</sup> Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations.

<sup>4</sup> Obligation réglementaire (code du patrimoine) pour le Cnap et pour le Mobilier national.

## 2 - Le post-récolement des dépôts

A l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites à réserver aux œuvres non localisées : dépôt d'une plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. annexe 2 : lexique, « *Post-récolement des dépôts* »).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés est assorti des suites réservées à ces constats. En cas de conclusions en vue du dépôt d'une plainte ou de l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de préciser les décisions qui s'imposent.

### 2.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés et présente leur répartition entre ceux qui ont été retrouvés depuis le récolement, ceux qui ont fait l'objet d'un classement, d'une plainte, ou le cas échéant de l'émission d'un titre de perception à l'égard du dépositaire, et ceux dont les suites restent à déterminer par le déposant concerné.

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Plaintes	Titres <sup>5</sup>	Suites à déterminer
<b>Cnap</b>	244	14	157	29	3	44
<b>Délégation au patrimoine de la marine</b>	1	0	0	1	0	0
<b>Mobilier national</b>	18	2	14	2	0	0
<b>Musée de l'armée</b>	5	0	1	0	0	4
<b>SMF</b>	898	0	404	7	0	487
<b>TOTAL</b>	<b>1166</b>	<b>16</b>	<b>576</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>535</b>

Source : déposants

### 2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement

1. *Femme assise* d'Henri-Julien Seigle, peinture (FNAC 25300) en dépôt depuis 1971 à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire de Marly-le-Roi a été retrouvée par le dépositaire.
2. *Premier essais oratoires de Jules César* d'Alexandre Bullier, bronze (FNAC PFH-7718), en dépôt à la mairie de Saint-Germain-en-Laye depuis 1871 a été retrouvé par le dépositaire en 2014.

Trois peintures de Paul-Albert Girard déposées entre 1911 et 1913 au musée d'archéologie nationale de Saint-Germain -en Laye ont été retrouvées par le dépositaire après le récolement.

<sup>5</sup> Un titre est toujours cumulé soit avec une plainte soit avec un classement.

Ces peintures n'avaient pas réellement disparu, elles avaient été masquées par un enduit moderne réversible et n'étaient donc pas visibles :

3. *Vue du temple de Diane à Nîmes* (FNAC 2548),
4. *Pont romain de Vaison* (FNAC 4678)
5. *Arc de Carpentras* (FNAC 4679)

Une paire de fauteuils estampillée Jacob-Desmalter d'époque Empire non vue à la préfecture de Versailles par le Mobilier national lors de son récolement en 2010 a été retrouvée chez un expert de Versailles. Ces fauteuils lui avaient été confiés par un particulier. Grâce à l'appui de l'OCBC, le Mobilier national a pu récupérer ses deux biens en juin 2018.

6. (GMT 29756/1)
7. (GMT 29756/2)

Deux œuvres du Cnap déposées en 1986 à la Cour d'appel de Versailles ont été retrouvées par le dépositaire en 2017 après qu'une demande de plainte ait été adressée par le Cnap :

8. *Conjugaison* de Jean-Marie Caron Montaigne, peinture (FNAC 33042)
9. *Madine Africa* d'Yves Charnay, dessin (FNAC 33654)

Cinq œuvres du Cnap déposées à la préfecture de Versailles ont été retrouvées en 2014 par le dépositaire sur d'autres sites relevant du conseil départemental :

10. *La Frette sous la Neige* d'Alfred-Marie Le Petit, peinture (FNAC 15517)
11. *Premier matin d'été au Luxembourg* de Georges Déon, peinture (FNAC 6911)
12. *Sérénité* de Maurice Chabas, peinture (FNAC 4776)
13. *Les danseuses* d'Emmanuel Fontaine, sculpture (FNAC 2791)
14. *Enfant aux billes* d'Elisée Cavaillon, sculpture (FNAC 2706).

15. Un buste de *Lazare Carnot* de Charles-Jean Desvergnès (FNAC PFH-7978) déposé au service d'infrastructure de la Défense à Versailles et non localisé lors du récolement en 2013 a été retrouvé depuis.

16. La peinture *le Duc de Berry reçoit des présents* de Fernand-Anne Piestre, dit Cormon (FNAC 2197), modèle à tapisserie destiné à être traduit par la manufacture des Gobelins, déposée au Centre de recherche et de restauration des musées de France alors situé à Versailles a été retrouvée. Elle avait été rendue au Mobilier national par le dépositaire.

**Ces constats militent pour qu'avant le récolement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récolement que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement et non en aval comme dans les exemples ci-dessus, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.**

**Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.**

## 2.3 Plaintes

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépôts de plainte qui ont été demandées. La plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC<sup>6</sup> et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible, afin de favoriser les chances de redécouverte. La commission note que ce délai est parfois très long (des années), même si les pratiques récentes vont dans le sens d'une amélioration.

Déposants	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
<b>Cnap</b>	29	2	27
<b>Délégation au patrimoine de la marine</b>	1	1	0
<b>Mobilier national</b>	2	2	0
<b>SMF</b>	7	6	1
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>11</b>	<b>28</b>

Source : déposants

Pour le département des Yvelines, sur les 39 demandes de plaintes, 28 plaintes restent à déposer :

Dont 27, pour des œuvres du **Cnap** :

- Sept plaintes par l'institut Marcel Rivière du Mesnil-Saint-Denis pour la disparition des œuvres suivantes :

1. *Paysage à l'église* de Françoise Larmerand, aquarelle sur papier (FNAC 26456),
2. *Fleurs* d'Adolphe Deteix, peinture (FNAC 26828)
3. *Jeune femme assise* d'Odette Arramond, sculpture (FNAC 9284)
4. *Femme à la serviette* d'Androusow, sculpture (FNAC 9326)
5. *Les grandes barques* de Gustave Louis Jaulmes, peinture (FNAC 24107)
6. *Le clocher* de Jean Millien, peinture (FNAC 24831)
7. *Poissons aux citrons* de Guy Pezant, peinture (FNAC 24833).

<sup>6</sup> Office central de lutte contre le trafic des biens culturels



8. Une plainte par la mairie de Mantes-le-Jolie pour *Le Jardin* de Nicolas Untersteller, peinture (FNAC 14591).
  9. Une plainte par la mairie de Meulan-en-Yvelines pour un portrait en pied du *Roi Louis-Philippe* d'Olivier Pichat, peinture (FNAC PFH-7532).
  10. Une plainte par la mairie de Montfort-l'Amaury pour un portrait en pied du *Roi Louis-Philippe* de Gustave Eugène Castan, peinture (FNAC PFH-7561).
- Deux plaintes par la mairie de Rambouillet pour la disparition de :
11. *Loin d'une fête* de Camille Pierre Delaruelle, peinture (FNAC PFH-7547) et
  12. *Roi Louis-Philippe* de Charles Lesueur, peinture (FNAC PFH-7541).
- Trois plaintes par la sous-préfecture de Rambouillet :
13. *Jeunes filles de Hammameth* d'Olga Dormandi, peinture (FNAC 24148)
  14. *Impératrice Eugénie* d'Anna Guersant, peinture (FNAC FH 867-238)
  15. *Empereur Napoléon III* de Louis Casimir Henault, peinture (FNAC FH 867-130).
16. Une plainte par la Bergerie nationale de Rambouillet pour la sculpture, *Le Printemps* de Félix Alfred Desruelles (FNAC 2563).
- Quatre plaintes par la mairie de Saint-Germain-en-Laye :
17. *Mercur* de Jean Tournoux, sculpture (FNAC 113)
  18. *Roi Louis-Philippe* de Legrip, peinture (FNAC PFH-7687)
  19. *Roi Louis-Philippe* de Josèphe Guérin, peinture (FNAC PFH-7688)
  20. *Esope* d' Alexandre Prevost, peinture, copie d'après Vélasquez (FNAC PFH-7721).
21. Une plainte par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour *Fontaine* de Michel Gemignani, sculpture (FNAC 10124).
22. Une plainte par la mairie de Versailles pour l'œuvre *Chemin de croix* de Suzanne-Marie Froment et Marie-Cécile Schmitt, peinture (FNAC 20356) en dépôt à l'église Sainte-Bernadette.
23. Une plainte par la Cour d'appel de Versailles pour *La rue du Calvaire* de Pham Thuc Chuong, peinture (FNAC 23925).
- Deux plaintes par l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles pour :
24. *Impulsion* de Dinu Grigoresco, peinture (FNAC 31913)
  25. *Paysage à Rosny-sous-Bois* de Raymond Humbert, peinture (FNAC 23725)
26. Une plainte par le lycée Jules Ferry pour une œuvre de Georges Ardit, sans titre, peintures (FNAC 21897 (1-2)).
27. - Une plainte par la mairie de Vélizy-Villacoublay pour *Consécration de Sainte Geneviève* de Pierre Emile Ytasse, peinture (FNAC PFH-7567) destinée à être mise en dépôt à l'église.

Et une pour le **SMF** :

- Une plainte par le château de Versailles pour une sculpture du musée du Louvre : *Épitaphe de Jules-Hardouin Mansart* (RF 470).

### **Le Cnap et le SMF s'assureront du dépôt de ces plaintes par les bénéficiaires concernés.**

#### 11 ont déjà été déposées :

- Six plaintes pour des œuvres mises en dépôt au château de Maisons-Laffitte :

5 sculptures du Louvre volées en 1998 : 4 vases à anses à têtes de bélier d'après Pierre Gouthière :

1. CHB 224
2. CHB 225
3. CHB 486
4. CHB 487
5. *Enlèvement des Sabines* d'après Jean de Bologne (CHB 150)
6. et 1 pendule en marqueterie Boulle (F 1006 C) volée en 1976.

7. Une plainte en 2003 par le rectorat de Versailles pour la disparition de l'œuvre du Cnap : *Nature morte à la tête antique* de Roger Chapelain-Midy, peinture (FNAC 31349).

8. Une plainte a été déposée spontanément en 2015 par la mairie de Bougival après la constatation de la disparition de l'œuvre *Printemps à Bougival* d'Henri Joubert, peinture (FNAC 18380) pendant les travaux de la mairie.

- Deux plaintes ont été déposées en 2009 par le conseil départemental pour la disparition de deux œuvres d'époque Empire du Mobilier national :

9. Fauteuil de bureau (GMT 29777)
10. Flambeau (GML 10131).

11. Une plainte a été déposée en décembre 2018 pour la disparition constatée lors du récolement d'une œuvre *Deux jeunes filles et oiseaux* (Inv. 2961 / FON - TAB 1136) mise en dépôt par la délégation du patrimoine à la marine au centre du commandant Millé à Houille.

**Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Étalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, et notamment les photographies des œuvres recherchées, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle. Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.**

## **2.4 Titres de perception**

Le tableau ci-dessous présente le détail des titres de perception qui ont été demandés. Un titre de perception est une procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence

manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution dépositante. Quand un titre est demandé, il est systématiquement cumulé avec un classement ou un dépôt de plainte.

Déposant	Titres demandés	Titres réglés	Titres à régler
Cnap	3	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

Source : déposants

3 titres de perception ont été décidés par le Cnap mais dont les montants n'ont pas encore été fixés :

- *Effet de neige à Montmartre* d'Ernest Pernelle, peinture (FNAC 5906)
- *Venise* d'Yves Trevedy, gouache sur papier (FNAC 26054)
- *Peinture à dominantes vertes* d'Yves Loyer, peinture (FNAC 27553)

Les œuvres concernées ont été envoyées à la déchetterie en 2003 par le dépositaire, la sous-préfecture de Rambouillet, en raison de leur mauvais état.

## 2.5 Classements

Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

**Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.**

## 2.6 Suites à déterminer

Le Cnap est invité à se prononcer sur les suites qu'il souhaite donner aux 44 biens recherchés à la préfecture de Versailles.

Le ministère des armées est invité à se prononcer sur les suites qu'il souhaite donner aux 4 biens recherchés à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise, service de déminage de Marly-le-Roi.

Le SMF est invité à se prononcer sur les suites qu'il souhaite donner aux disparitions ci-après :

- 5 biens recherchés aux Archives françaises du film à Bois d'Arcy ;
- 4 biens recherchés au musée du jouet de Poissy
- 473 biens recherchés au musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye ;
- 2 biens recherchés au musée des châteaux de Versailles et de Trianon
- 3 biens recherchés au collège moderne de jeunes filles Marie Curie à Versailles.

La commission invite les déposants à déterminer au plus tôt les suites qu'il convient de mettre en œuvre pour chaque œuvre non localisée, afin d'optimiser les chances de redécouverte notamment dans le cas de plaintes. Ces suites doivent être intégrées dans le rapport définitif de récolement de chaque déposant.

## Conclusion

L'entreprise générale de récolement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français.

Les bénéficiaires de dépôts doivent, en vertu de dispositions légales ou réglementaires, adresser chaque année au(x) institution(s) déposante(s) l'inventaire des dépôts qui leur ont été consentis. Cet inventaire présente la liste des œuvres (y compris les œuvres non localisées) avec leurs caractéristiques, leur emplacement précis et leur état de conservation. Des photographies doivent être jointes dès que cette possibilité existe.

Les rapports établis par la CRDOA pour l'ensemble des déposants et dépositaires ont notamment pour fonction, dans le cas de rapports par département, d'informer les préfets et les DRAC de l'ensemble des biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier et, parmi ceux-ci, des biens recherchés.

Les institutions déposantes, l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC - direction centrale de la police judiciaire) et la CRDOA doivent être destinataires d'une copie du récépissé de dépôt de plainte lorsque cette mesure a été décidée. Pour l'ensemble de ces démarches, le secrétariat de la CRDOA ([crdoa@culture.gouv.fr](mailto:crdoa@culture.gouv.fr)) est à la disposition des services préfectoraux pour apporter conseil et soutien.

**Afin de structurer la démarche de coordination, la CRDOA met à disposition des déposants un espace collaboratif disponible dans l'intranet du ministère de la culture. Ils peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à communiquer au musée récoleur leurs listes de biens à récoler.** Dans beaucoup de cas, seule une mutualisation des moyens permettra aux déposants de respecter leurs obligations légales et réglementaires de récolement.

Les campagnes de récolement sont enfin le moyen, pour les dépositaires, d'engager un dialogue avec les déposants à propos de la politique des dépôts, en lien avec le préfet et le directeur régional des affaires culturelles. Les institutions et administrations dépositaires ont en effet la possibilité en recourant aux dépôts, de se doter de meubles et objets d'art, à des coûts réduits, et de participer ainsi à la diffusion et au rayonnement du savoir-faire français en matière de patrimoine culturel.

**Il appartient à toute personne qui obtiendrait des informations sur les œuvres disparues d'avertir aussitôt la CRDOA ([crdoa@culture.gouv.fr](mailto:crdoa@culture.gouv.fr)) qui transmettra les éléments recueillis au déposant concerné.**

## **Annexe 1 : textes de références**

- Code général de la propriété des personnes publiques : article L. 2112-1 : domaine public mobilier
- Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations
- Textes instituant la CRDOA : articles D.113-27 et suivants du code du patrimoine
- Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :
  - Centre national des arts plastiques : articles R.113-1 et suivants du code du patrimoine
  - Manufacture de Sèvres : décret n°2009-1643 portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges
  - Mobilier national : articles D.113-11 et suivants du code du patrimoine ; arrêté du 3 juin 1980
  - Service des musées de France : articles D. 423-9 à D.423-18 du code du patrimoine

## **Annexe 2 : lexique**

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

## Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	À récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Andrézy	Église Saint-Germain	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Auffargis	Église Saint-André	Cnap	0	3	3	0	0	0	0	0
Bois d'Arcy	Archives du film français	SMF	0	23	18	5	0	0	0	5
Bonnières-sur-Seine	Église Notre-Dame	Cnap	0	4	3	1	0	1	0	0
Bougival <sup>7</sup>	Mairie	Cnap	0	2	1	1	0	0	1	0
Carrières-sur-Seine	Église Saint-Jean-Baptiste	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Cernay-la-Ville	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Chambourcy	Église Sainte-Clothilde	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Chatou	Église Notre-Dame	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Chevreuse	Église Saint-Martin	Cnap	0	2	1	1	0	1	0	0
Châteaufort	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Conflans Sainte-Honorine	Musée de la batellerie	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Conflans Sainte-Honorine	Musée de la batellerie	Armée	0	1	1	0	0	0	0	0
Conflans Sainte-Honorine	Musée de la batellerie	Marine	0	5	5	0	0	0	0	0
Dampierre-en-Yvelines	Mairie	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Emancé	Église Saint-Rémi et Sainte-Radegonde	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Fontenay-le-Fleury	Église Saint-Germain	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Galluis	Mairie	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Gambais	Église Saint-Aignan	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Gargenville	Église Saint-Martin	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Hardricourt	Église Saint-Germain	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Houdan	Église Saint-Jacques-le-Majeur	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0

<sup>7</sup> Le récolement de 2012 a permis de localiser les deux œuvres mises en dépôt par le Cnap. En 2015, une plainte a été déposée spontanément par le dépositaire suite à la disparition d'une des deux œuvres pendant les travaux de la mairie.

## Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Houilles	Centre commandant Millé	DPM	0	1	0	1	0	0	1	0
Jambville	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Jouy-en-Josas	Musée de la toile de Jouy	SMF	21	0	0	0	0	0	0	0
Juziers	Église Saint-Michel	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
La Celle Saint-Cloud	Église Saint-Pierre Saint-Paul	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Le Mesnil Saint-Denis	Église Saint-Denis	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Le Mesnil Saint-Denis	Institut Marcel Rivière	Cnap	0	28	12	16	0	9	7	0
Le Pecq	Église Saint-Wandrille	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Le Pecq	Mairie	Cnap	0	3	3	0	0	0	0	0
Le Port Marly	Église Saint-Louis	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Le Vésinet	Mairie	Cnap	0	4	3	1	0	1	0	0
Louveciennes	Musée-promenade de Marly-le-Roi	SMF	0	25	25	0	0	0	0	0
Louveciennes	Mairie	Cnap	0	7	2	5	0	5	0	0
Louveciennes	Musée de Marly-le-Roi	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Magny-les-Hameaux	Musée national de Port-Royal des Champs	SMF	0	25	25	0	0	0	0	0
Maisons-Laffitte	Château de Maisons-Laffitte	SMF	0	81	71	10	0	4	6	0
Maisons-Laffitte	Château de Maisons-Laffitte	Mobilier	0	24	23	1	0	1	0	0
Maisons-Laffitte	Mairie	Cnap	0	7	1	6	0	6	0	0
Mantes-La-Jolie	Sous-préfecture	Mobilier	0	13	13	0	0	0	0	0
Mantes-la-Jolie	Mairie	Cnap	0	22	3	19	0	18	1	0
Mantes-la-Jolie	Sous-préfecture	Cnap	0	8	5	3	0	3	0	0
Mantes-la-Jolie	Musée de l'Hôtel-Dieu	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Marly-le-Roi	DGSCGC	Armée	878	341	337	4	0	0	0	4
Marly-le-Roi	INJEP	Cnap	0	17	12	5	1	4	0	0



## Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	À récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Marly-le-Roi	Mairie	Cnap	0	3	3	0	0	0	0	0
Marly-le-Roi	Gare	Sèvres	4	0	0	0	0	0	0	0
Méré	Église Saint-Denis	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Meulan-en-Yvelines	Mairie	Cnap	0	2	0	2	0	1	1	0
Montfort l'Amaury	Mairie	Cnap	0	3	2	1	0	0	1	0
Montigny-le-Bretonneux	Conseil départemental	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Neauphle-le-Vieux	Église Saint-Pierre Saint-Nicolas	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Noisy-le-Roi	Église Saint-Lubin	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Poissy	Parc Meissonier	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Poissy	Musée du jouet	SMF	0	22	18	4	0	0	0	4
Poissy	Mairie	Cnap	0	4	4	0	0	0	0	0
Rambouillet	Bergerie Nationale	Cnap	0	1	0	1	0	0	1	0
Rambouillet	Centre hospitalier	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Rambouillet	Château	SMF	0	35	35	0	0	0	0	0
Rambouillet	Château	Cnap	9	0	0	0	0	0	0	0
Rambouillet	Sous-préfecture	Mobilier	0	14	14	0	0	0	0	0
Rambouillet	Mairie	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Rambouillet	Mairie	Cnap	0	8	3	5	0	3	2	0
Rambouillet	SNCF	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Rambouillet	Sous-préfecture	Cnap	0	20	10	10	0	7	3	0
Richebourg	Église Saint-Georges	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Rosny-sur-Seine	Église Saint-Jean-Baptiste	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Rosny-sur-Seine	Mairie	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Saint-Cyr-l'École	Lycée militaire de Saint-Cyr	Cnap	0	57	1	56	0	56	0	0

## Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Saint-Cyr-l'École	Lycée militaire de Saint-Cyr	SMF	0	38	2	36	0	36	0	0
Saint-Cyr-l'École	Musée du lycée militaire	SMF	0	22	21	1	0	1	0	0
Saint-Germain-en-Laye	8ème régiment de transmissions	Armée	0	1	1	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Bibliothèque municipale	SMF	0	32	23	9	0	9	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Collège	Sèvres	2	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	DRCRT-IdF	Cnap	0	5	5	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Espace Paul et André Vera	Mobilier	0	9	9	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Mairie	Cnap	0	17	7	10	1	5	4	0
Saint-Germain-en-Laye	Maison d'éducation de la Légion d'honneur	Cnap	0	4	4	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Maison d'éducation de la Légion d'honneur	Mobilier	0	5	5	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée d'archéologie nationale	Cnap	0	18	15	3	3	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée d'archéologie nationale	Mobilier	0	2	2	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée d'archéologie nationale	SMF	25	6664	5880	784	0	311	0	473
Saint-Germain-en-Laye	Musée Claude Debussy	SMF	0	13	13	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée Claude Debussy	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée du Prieuré (musée Maurice Denis)	SMF	0	21	21	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Sous-préfecture	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Saint-Quentin-en-Yvelines	Communauté d'agglomération	Cnap	0	1	0	1	0	0	1	0
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Fondation de Coubertin	SMF	0	3	3	0	0	0	0	0
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Fondation de Coubertin	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Septeuil	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Thiverval-Grignon	AgroParisTech, Musée du vivant	Cnap	0	6	4	2	0	2	0	0
Vaux-sur-Seine	Église Saint-Pierre-aux-Liens	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Verneuil-sur-Seine	Église Saint-Martin	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0

## Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Versailles	1 <sup>er</sup> régiment de Génie	Sèvres	2	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Bibliothèque municipale	SMF	0	17	17	0	0	0	0	0
Versailles	Bibliothèque municipale	Sèvres	1	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Église Saint-Symphorien	SMF	0	1	0	1	0	1	0	0
Versailles	Cathédrale Saint-Louis	Cnap	0	2	1	1	0	1	0	0
Versailles	Cathédrale Saint-Louis	SMF	0	3	3	0	0	0	0	0
Versailles	CR2MF	Cnap	0	4	3	1	1	0	0	0
Versailles	Cercle des officiers	SMF	0	1	0	1	0	1	0	0
Versailles	Cercle de Hoche	Sèvres	3	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Collège moderne de jeunes filles Marie Curie	SMF	0	3	0	3	0	0	0	3
Versailles	Conseil départemental	Mobilier	0	18	16	2	0	0	2	0
Versailles	Cour d'appel	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Versailles	Cour d'appel	Cnap	0	16	12	4	2	1	1	0
Versailles	Cour administrative d'appel	Mobilier	0	2	2	0	0	0	0	0
Versailles	Cour administrative d'appel	Cnap	0	8	8	0	0	0	0	0
Versailles	Direction centrale du génie	SMF	0	8	8	0	0	0	0	0
Versailles	Ecole militaire d'application du génie	Sèvres	4	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	École nationale supérieure du paysage	Cnap	0	4	1	3	0	1	2	0
Versailles	Église Sainte-Bernadette	Cnap	0	3	2	1	0	0	1	0
Versailles	Église Saint-Michel-de-Porchfontaine	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Versailles	État-major de la 1 <sup>ère</sup> région militaire	SMF	0	1	0	1	0	1	0	0
Versailles	Groupement blindé de gendarmerie mobile	Armée	0	1	1	0	0	0	0	0
Versailles	Lycée Hoche	SMF	0	5	4	1	0	1	0	0
Versailles	Lycée Hoche	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0

## Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	À récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Versailles	Lycée Jules Ferry	Cnap	0	1	0	1	0	0	1	0
Versailles	Lycée La Bruyère	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Versailles	Mairie	Cnap	1	14	9	5	0	5	0	0
Versailles	Mairie	SMF	0	33	33	0	0	0	0	0
Versailles	Mairie	Sèvres	3	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Musée	Sèvres	3	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Musée du château de Versailles et de Trianon	SMF	0	1259	1219	40	0	37	1	2
Versailles	Musée du château de Versailles et de Trianon	CMN	0	5	5	0	0	0	0	0
Versailles	Musée du château de Versailles et de Trianon	Cnap	198	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Musée Lambinet	SMF	0	37	37	0	0	0	0	0
Versailles	Musée Lambinet	Cnap	0	7	1	6	0	6	0	0
Versailles	Musée Lambinet	Armée	0	1	1	0	0	0	0	0
Versailles	Musée du Palais	Sèvres	55	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Préfecture	Mobilier	0	233	218	15	2	13	0	0
Versailles	Préfecture	SMF	0	14	12	2	0	2	0	0
Versailles	Préfecture	Cnap	0	62	13	49	5	0	0	44
Versailles	Préfecture	Sèvres	453	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Rectorat	Cnap	0	13	12	1	0	0	1	0
Versailles	Rectorat	Sèvres	8	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Service d'infrastructure de la défense	Armée	0	2	1	1	0	1	0	0
Versailles	Service d'infrastructure de la défense	Cnap	0	2	1	1	1	0	0	0
Versailles	Théâtre Montansier	SMF	0	10	10	0	0	0	0	0
Versailles	Tribunal administratif	Mobilier	0	10	10	0	0	0	0	0
Versailles	Tribunal de grande instance	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0

## Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	À récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Vieille-Eglise-en-Yvelines	Église Saint-Gilles	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Villiers-Saint-Frédéric	Église Saint-Frédéric	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Viroflay	Église Saint-Eustache	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Vélizy-Villacoublay	Église Saint-Jean-Baptiste	Cnap	0	1	0	1	0	0	1	0
<b>TOTAL*</b>			<b>1672</b>	<b>9531</b>	<b>8365</b>	<b>1166</b>	<b>16</b>	<b>576</b>	<b>39</b>	<b>535</b>

Source : *déposants*

Vert : tous les biens sont localisés – Jaune : biens recherchés – Bleu : biens restant à récolet – Rouge : biens restant à délibérer

### Liste des sigles

Armée : musée de l'armée

CRRMF : centre de recherche et de restauration des musées de France

DGSCGC : direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - service de déminage

DPM : délégation au patrimoine de la marine

DRCRTIdF : Direction régionale du commissariat de la région terre Île-de-France

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Marine : musée national de la marine

Mobilier : Mobilier national

SHD : service historique de la défense

SIMMT : structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres